XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes Réunion préparatoire – Cercle des Présidents Vienne, 10 septembre 2012

Ordre du jour

- I. Adoption de l'ordre du jour (art. 9 des statuts ; art. 10 du règlement intérieur de la Conférence)
- II. Préparation du XVI^e Congrès
 - II. 1. Date et lieu du Congrès (art. 9-2-c et 9-5 des statuts)
 - II. 2. Détermination des langues de travail supplémentaires (art. 9-2-c des statuts ; art. 12 du règlement intérieur)
 - II. 3. Choix du thème (et des sous-thèmes) du XVI^e Congrès (art. 9-2-c des statuts)
 - II. 4. Élaboration du questionnaire (art. 3 du règlement intérieur)
 - II. 5. Modalités de présentation (calendrier et nature) des rapports nationaux (art. 3 du règlement intérieur)
 - II. 6. Désignation du rapporteur général ou des rapporteurs généraux (art. 3 du règlement intérieur)
 - II. 7. Organisation et déroulement du XVI^e Congrès (séances plénières débats spécifiques) (art. 4 du règlement intérieur)
 - II. 8. Invitation/admission au Congrès d'observateurs et d'hôtes (art. 9-2-b des statuts ; art. 5-1 et 5-2 du règlement intérieur)
 - II. 9. Invitation à la Commission de Venise de poursuivre la coopération avec la Conférence des Cours constitutionnelles et de préparer à nouveau un rapport – un bulletin spécial – à l'intention du XVI^e Congrès (art. 5 des statuts ; art. 5-3 du règlement intérieur).

III. Questions financières

- III. 1. Rapport sur les coûts afférents au Cercle des Présidents 2012
- III. 2. Approbation du budget de la réunion préparatoire
- IV. Questions relatives aux membres (art. 9-2-a des statuts ; art. 10 du règlement intérieur)
 - IV. 1. Demande de la Cour constitutionnelle de la République du Kosovo d'être admise comme membre associé de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes (cf. la Décision n° IV du XV^e Congrès, adoptée le 25 mai 2011 à Bucarest)

V. Candidature à l'organisation du XVII^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes (art. 9-2-c des statuts). Courrier de M. George Papuashvili, Président de la Cour constitutionnelle de Géorgie, du 25 juillet 2012 dans lequel celui-ci présente la candidature de sa Cour à l'organisation du XVII^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes.

VI. Questions diverses